

**Bibliographie provisoire de la documentation en français de
biodiversityeconomics.org
19 août 2006**

La présente bibliographie a été réalisée pour le site biodiversityeconomics.org pour compléter avec des documents en français, les documents en anglais déjà référencés. Cette diversification de la base de données s'inscrit dans la volonté commune de l'UICN et du WWF de promouvoir l'usage d'outils économiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Ces références et leur abstract constituent les premières bases de la version française de la bibliothèque - et du site trilingue prévu - et nous espérons les compléter grâce à votre aide. Pour permettre à la base de données de gagner rapidement en pertinence et en diversité, vous êtes cordialement invités à suggérer de nouveaux documents et à vous inscrire dans la *People Section* pour réaliser vos propositions.

Cette bibliographie est organisée selon les thèmes principaux – Evaluation économique, Incitation, financement et politique et Commerce et consommateurs - et les sous catégories de la bibliothèque. Lors de leur sélection, nous avons essayé d'identifier des documents pertinents relevant du thème de l'économie de la biodiversité, tels que des guides méthodologiques et des études de cas. Nous avons également inclus des références plus générales de la littérature de l'économie de l'environnement - concernant par exemple les instruments de marché pour le contrôle de la pollution - lorsque des exemples spécifiques relatifs à la biodiversité n'ont pas été trouvés, ou lorsque l'approche utilisée est directement applicable à la conservation de la biodiversité.

1 Introduction

Perrings C., Gadgil M., 2002, « Pour une protection efficace et équitable de la biodiversité », Iddri, Paris.

Le rapport souligne la nécessité d'élargir et d'approfondir les marchés internationaux de services dispensés par la biodiversité. Localement, l'objectif doit être de mettre au point des formes de protection produisant à la fois des bénéfices pour les populations locales et des bénéfices pour la planète. Cela suppose de mettre en place un vaste réseau de petits espaces protégés, décentralisés et aménagés localement, aux côtés des terres agricoles, des forêts ou des zones de pêche. Les structures de gouvernance devraient faire en sorte que les producteurs locaux de biens publics mondiaux reçoivent une contrepartie pour les bénéfices qu'ils apportent à la communauté internationale. Considérant qu'en tant que bien public, la conservation de la biodiversité ne saurait être assurée par les forces libres du marché, il insiste sur la nécessité d'une organisation qui puisse non seulement créer des marchés pour les externalités environnementales de portée internationale, mais qui dispose également de ressources pour investir dans les biens publics mondiaux.

2 Evaluation économique et indicateurs

2.1 Contexte général

Treich N., 2000, « Décision séquentielle et principe de précaution », Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 55-56.

Cet article propose une lecture du Principe de Précaution basée exclusivement sur la théorie de la décision et l'analyse coût-bénéfice. Nous interprétons le Principe de Précaution à travers la question suivante : dans quelle mesure un contexte de plus forte incertitude scientifique conduit à intensifier les mesures de prévention ?

L'article introduit d'abord un modèle de valeur d'option afin de préciser l'intérêt, dans un contexte d'incertitude, de définir une règle de décision séquentielle qui tient compte des opportunités d'information future et de la flexibilité inhérente à chacune des décisions. Il reporte ensuite des résultats sur l'effet de l'incertitude scientifique dans des modèles dynamiques, comme par exemple ceux relatifs à la consommation d'un produit « douteux » ou à la gestion d'un risque de changement climatique.

2.2 Méthodes d'évaluation économique et exemples

Pearce D., Moran D., Biller D., 2002, « Manuel d'évaluation de la biodiversité, Guide à l'attention des décideurs », OCDE.

Ce manuel s'adresse plus particulièrement au caractère des valeurs associées à la biodiversité et aux approches méthodologiques qui peuvent être suivies pour assigner des valeurs aux fins de l'action publique. Il s'appuie sur plusieurs études de cas pour illustrer le processus d'évaluation dans les pays de l'OCDE. Il analyse les valeurs économiques et non économiques de la biodiversité, examinant ce que recouvre la biodiversité, les difficultés que pose sa mesure et les conséquences qu'entraîne sa perte. S'agissant des méthodologies d'évaluation, le rapport examine les processus non monétaires et qualitatifs de décision ainsi que les cadres économique et les méthodes spécifiques d'évaluation. Les valeurs économiques et les méthodes économiques permettant de les estimer en cas de défaillances des marchés sont analysées de manière approfondie et le transfert d'avantages et également abordé. Ce manuel entend aider les décideurs et les spécialistes à identifier et appliquer des méthodes probantes d'évaluation de la biodiversité, et partant favoriser une meilleure compréhension de notre patrimoine naturel commun.

Barbier E.B., Acreman M., Knowler D., 1997, « Évaluation économique des zones humides, Guide à l'usage des décideurs et planificateurs », Ramsar Bureau, University of York, Institute of Hydrology, IUCN - The World Conservation Union.

L'objectif du présent ouvrage est de fournir une orientation aux décideurs et aux planificateurs sur le potentiel de l'évaluation économique des zones humides et sur la manière de conduire une étude d'évaluation. Il détaille le rôle de l'évaluation

économique dans le processus décisionnel, fournit de nouvelles méthodes d'évaluation économique pour démontrer que les zones humides sont précieuses et doivent être conservées et utilisées de façon rationnelle, et offre un cadre d'évaluation permettant d'estimer les avantages économiques nets de différentes options d'utilisation des zones humides. Enfin, le rapport propose six exemples d'évaluation des zones humides, afin d'aider le décideur à entreprendre une telle étude.

Terra S., 2005, « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente », Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale

Ce guide présente les éléments nécessaires pour mettre en oeuvre une étude utilisant la méthode d'évaluation contingente. Il détaille le déroulement d'une telle étude s'effectuant en une dizaine d'étapes : identification le changement de qualité environnementale que l'on cherche à valoriser, déterminer la population concernée, déterminer le mode d'enquête et la taille de l'échantillon, rédiger le scénario d'évaluation contingente, rédiger la question de valorisation, rédiger les questions auxiliaires, tester le questionnaire, analyser les données, présenter et diffuser les résultats.

Terra S., 2005, « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la méthode des prix hédoniques », Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale

Ce guide présente les éléments nécessaires pour mettre en oeuvre une étude utilisant la méthode des prix hédoniques. Il évoque principalement six points : quelles sont les sources de données disponibles, quelles sont les variables explicatives à inclure dans les modèles hédoniques, comment estimer un modèle hédonique, quels sont les types de modèles économétriques utilisables pour estimer un modèle hédonique, comment calculer les variations de bien-être engendrées par une modification de la qualité de l'environnement, comment choisir la forme fonctionnelle la plus adaptée aux données disponibles, quels sont les problèmes économétriques spécifiques à la méthode des prix hédoniques.

Terra S., 2005, « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la méthode des coûts de transport », Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale

Après une brève présentation du modèle pour site unique, ce document aborde les différentes étapes de la réalisation d'une étude par la méthode des coûts de transport: définition du cadre de l'étude, choix du mode d'enquête, conception du questionnaire, décision concernant le traitement des visites à buts multiples, mesure des coûts de transport, estimation du modèle, calcul de la valeur d'usage, recours au modèle zonal.

F. Bel, A. Lacroix et A. Mollard, 1999, « Intérêt de l'analyse coût efficacité pour fonder une politique publique de réduction des pollutions diffuses », Equipe INRA/R&A, Université Pierre Mendès-France.

Cette communication développée en trois parties traite de l'analyse coût efficacité pour fonder les décisions en matière de pollutions diffuses. La première s'interroge sur la méthodologie qui permet d'appréhender l'impact des activités agricoles sur l'environnement. La deuxième partie définit les moyens techniques et le coût des programmes qui permettent d'atteindre l'objectif environnemental, de façon à vérifier leur faisabilité compte tenu de leur rapport coût efficacité. La troisième partie montre qu'une régulation définie au niveau des entreprises ne peut à la fois viser les agents les plus pollueurs et minimiser le coût social. Le document développe parallèlement l'analyse d'un cas concret de pollution diffuse de l'eau souterraine par les nitrates d'origine agricole.

Rambonilaz M., 2004, « Évaluation de la demande de paysage: état de l'art et réflexions sur la méthode du transfert des bénéfices », Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 70.

Cet article a une double finalité : (i) apporter un éclairage sur la mise en oeuvre d'évaluations paysagères avec les méthodes directes et (ii) discuter des possibilités des transferts des bénéfices paysagers avec les données disponibles. Il est mis en évidence que l'existence de relation de complémentarité ou de substitution entre les attributs dans la demande paysagère (effet de composition) nécessite l'adaptation de la version standard de la méthode contingente en méthode multiprogrammes, ou le recours à la méthode par expérimentation des choix, pour définir la politique optimale dans le cadre d'évaluation ex-ante. Par ailleurs, le recours à la méthode de transfert des valeurs est plus approprié pour une évaluation ex-post. Les résultats des études disponibles dont la grande majorité a privilégié une approche standard peuvent être ainsi transférés, même si elles ont négligé l'existence d'effet de composition. L'analyse des résultats montre cependant que les préférences paysagères dépendent avant tout du contexte naturel, culturel et social des bénéficiaires. Le transfert des consentements à payer d'un site à un autre est par conséquent très délicat. La méta-analyse de l'ensemble des études existantes fournit la fonction de transfert la plus appropriée. Mais sa mise en oeuvre est limitée par l'insuffisance du nombre d'évaluations originales permettant de couvrir un large éventail de situations, du point de vue géographique, écologique et social.

2.3 Etudes de cas d'évaluation économique

Olewiler N., 2004, « La valeur du capital naturel dans les régions peuplées du Canada », Canards Illimités Canada et Conservation de la Nature Canada.

Ce rapport illustre les services fournis par le capital naturel dans les régions peuplées du Canada. Il répertorie les biens et services qu'il génère au fil du temps, et souligne son caractère essentiel pour le maintien de la santé de l'environnement et de l'économie. S'appuyant sur quatre études de cas, il effectue une valorisation des services rendus par les écosystèmes en détaillant les méthodes utilisées. Le rapport insiste également sur l'importance du rôle du gouvernement auquel il conseille quatre axes d'action et la création d'un groupe de travail national dont il détaille les responsabilités.

Kulshreshtha S.N., 1994, « Valeur économique de l'eau de l'aquifère du delta de l'Assiniboine au Manitoba », Service de la conservation de l'environnement du Canada, Environnement Canada.

Cette étude a été entreprise afin de déterminer la valeur économique des eaux souterraines dans l'aquifère du delta de l'Assiniboine au Manitoba. Cet aquifère est situé dans une région à vocation principalement agricole, de sorte que près de 69 % de tous les prélèvements d'eau sont à des fins agricoles. L'évaluation a porté uniquement sur la valeur de l'eau du point de vue de son utilisation et elle a été faite sous deux optiques différentes: l'efficacité économique et le développement régional. Dans l'évaluation sous l'optique de l'efficacité économique, la valeur de l'eau a été prise comme étant la valeur la plus faible entre les gains économique pour l'utilisateur et le coût d'opportunité. Dans l'évaluation sous l'optique du développement régional, la valeur de l'eau était sa contribution à l'activité économique dans la région. On a ainsi estimé que la valeur économique totale de l'eau de l'aquifère était entre 85 millions et 460 millions de dollars sous l'optique de l'efficacité économique et entre 795 millions et 4 000 millions de dollars sous l'optique du développement régional. Le chiffre le plus haut reflète l'augmentation de l'activité économique directement reliée à la disponibilité de l'eau de l'aquifère. L'élaboration d'un plan de gestion de l'aquifère est recommandée, ainsi que l'harmonisation des activités qui pourraient constituer une menace pour cette ressource naturelle.

Lescuyer G., 2000, « Evaluation économique et gestion viable de la forêt tropicale, Réflexion sur un mode de coordination des usages d'une forêt de l'est-Cameroun », Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

La question centrale de cette thèse porte sur les possibilités d'évaluation économique d'un écosystème forestier tropical et le rôle d'une telle évaluation dans sa gestion viable à long terme en s'appuyant sur une étude de cas de l'est-Cameroun.

La thèse décrit les présupposés théoriques et les instruments de mise en oeuvre du modèle de gestion économique de l'environnement, passe en revue les caractéristiques économiques, sociales et écologiques de la zone d'étude, teste l'applicabilité des méthodes d'évaluation monétaire des actifs naturels en forêt tropicale et finalement discute la pertinence du modèle de gestion économique appliqué à la forêt tropicale.

Sarraf M., Belhaj M., Jorio A., 2003, « Royaume du Maroc, évaluation du coût de la dégradation de l'environnement », Banque Mondiale.

Ce rapport est un premier pas d'un processus orienté vers l'usage de l'étude d'impact comme approche prioritaire et comme instrument permettant l'intégration des problématiques environnementales au développement économique et social. Il estime le coût des dégâts annuel de la dégradation environnementale au Maroc à 2.75 – 4.65% du PIB, avec une moyenne estimée à 3.7% du PIB, soit environ 13 milliards de Dh. Le rapport détaille le cadre méthodologique suivi pour l'évaluation économique et présente les résultats des études menées pour l'eau, l'air, les sols et forêts, les déchets, le littoral et l'environnement global.

2.4 Perspectives sur la valeur environnementale

Weber J., 2003, « L'évaluation contingente: les valeurs ont-elles un prix ? », Centre d'études et de recherche internationales.

Les évaluations contingentes sont utilisées pour conférer un prix à des éléments et fonctions d'écosystèmes hors marché. Elles recueillent par enquête des « consentement à payer et à recevoir ». Après en avoir rappelé les bases théoriques et épistémologiques, ces méthodes sont présentées et illustrées par un cas. La démarche est critiquée d'un double point de vue : parce qu'elle tend à créer des valeurs qu'elle prétend mesurer et parce qu'elle résulte d'une conception étroitement unilatéraliste du monde dans laquelle la monnaie est érigée en étalon universel des valeurs. Il est rappelé que les valeurs n'ont pas de prix et que les choix peuvent être débattus démocratiquement, sans recours obligé à la monnaie.

Godar O., 2005, « Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique », Cahiers d'épistémologie, Cahier n° 2005-09 332e numéro.

C'est de façon non contingente au regard de son objet que l'économie de l'environnement s'est structurée autour de trois courants principaux : le courant néo-classique, abordant l'environnement comme une collection de biens relevant de la problématique générale de l'allocation des biens en fonction des préférences des agents ; « l'économie écologique » qui étudie tendanciellement l'économie humaine comme elle le ferait pour un système écologique ; la socio-économie, centrée sur l'articulation entre les comportements d'utilisation des ressources et des milieux, les institutions et les normes sociales. C'est ce que permet de comprendre le concept

d'environnement dérivé de la théorie de l'auto-organisation. Deux points d'appui montreront la pertinence de ce regard théorique sur ce champ : la révélation de la déficience intrinsèque de l'approche en termes d'internalisation des effets externes à penser le développement durable ; l'inadaptation du concept économique de bien pour faire face aux enjeux de la protection de la biodiversité.

2.5 Indicateurs de développement durable

Boulanger P.-M., 2002, « Les indicateurs de développement durable: un défi scientifique, un enjeu démocratique », Iddri, Paris.

La construction d'indicateurs de développement durable est soumise à trois exigences parfois difficilement compatibles : la rigueur scientifique, l'efficacité politique et la légitimité démocratique. L'article analyse sous cet angle trois étapes de ce processus: la définition des dimensions constitutives du concept, l'agrégation des indices de base en indice synthétique et leur pondération. Il discute les avantages et inconvénients respectifs des conceptions du développement durable et plaide pour la construction d'indices synthétiques susceptibles de tempérer l'influence du PIB comme indicateur de développement et de le compléter.

2.6 Etude d'impact environnemental

Affaires étrangères et commerce international Canada, Mars 2006, « Guide pour la tenue d'une évaluation environnementale stratégique des projets de politiques, de plans et de programmes ».

Le guide indique la façon de procéder pour recueillir, organiser et synthétiser l'information au cours des évaluations environnementales d'accords de commerce ou d'investissement. Il expose de façon détaillée la procédure à suivre pour la réalisation d'une évaluation environnementale complète des négociations commerciales, définit les rôles et les responsabilités clés dans le cadre d'une évaluation environnementale, oriente la collecte et l'échange d'information ainsi que les communications et les consultations, donne des conseils pratiques sur la façon d'utiliser la méthode analytique, fournit des outils et des sources de référence pour faciliter les recherches ultérieures et accroître la compréhension des enjeux liés au commerce et à l'environnement.

3 Incitation, financement et politique

3.1 Contexte général

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, 1998, « Les instruments économiques et la protection de l'environnement ».

Ce document commence par présenter l'évolution des outils de protection de l'environnement, dont il propose une définition et une description, et analyse différentes expériences étrangères d'utilisation des instruments économiques, principalement dans les domaines des transports, de l'eau et de l'agriculture. Il fait par la suite état des pays d'Europe qui ont intégré des considérations environnementales à leur fiscalité et qui ont entrepris de véritables réformes fiscales vertes, analyse la situation concernant l'utilisation des instruments économiques au Canada et développe la question de l'affectation des recettes et des fonds dédiés. Il présente finalement brièvement l'évolution des outils de protection de l'environnement et de la situation des instruments économiques au Québec.

Glachant M., 2004, « Les instruments de la politique environnementale », Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris.

Ce polycopié traite de l'efficacité des différents instruments dont dispose le législateur pour influencer le comportement des pollueurs dans le but d'assurer une meilleure protection de l'environnement. Le cours cherche à combiner théorie et faits empiriques. Les résultats de l'économie de l'environnement sont d'abord des résultats normatifs, c'est-à-dire qu'ils ont le statut de préconisations sur ce que doit faire un législateur recherchant l'efficacité. Mais au delà de la présentation de résultats théoriques, l'ambition du cours est de suggérer ce que les outils de l'analyse économique peuvent dire de la réalité environnementale et des voies pour l'améliorer. Le cours privilégie la présentation de l'intuition sous-jacente aux résultats plutôt que la démonstration formelle de leur validité. Enfin, il mobilise quasi exclusivement les résultats de l'économie de l'environnement dite standard, néoclassique.

Karsenty A., 2002, « Quelques limites des instruments économiques incitatifs dans le couple environnement/développement, Le cas de la forêt tropicale et de la lutte contre les changements climatiques », Économie et Sociétés, N° 38 (hors série).

Ce texte se propose de montrer que les nouvelles politiques publiques de l'environnement axées sur l'introduction d'instruments économiques incitatifs rencontrent des limites quand on veut les transposer dans les pays du Sud, où mauvaise gestion de l'environnement et problèmes de sous-développement sont intimement liés. Il s'appuie sur l'exemple de 4 instruments : les mécanismes d'enchères pour l'accès à la ressource forestière, l'éco-certification des bois tropicaux, le mécanisme de développement propre, les marchés de droits de conservation. La conclusion fait état de l'incompatibilité suggérée par différents

auteurs entre objectifs de développement et de conservation des forêts, souligne la tendance à considérer que les expériences « participatives » ou de « co-gestion » menées dans plusieurs pays en développement¹ sont des échecs, et propose de revenir à des conceptions où les projets et les politiques ne visent qu'un seul objectif à la fois.

Barla P., Saphores J.-D., 1997, « Les mesures de protection des habitats fauniques en terres privées: les instruments économiques », Département d'Économie de l'Université Laval et GREEN.

Le but de ce rapport est de faire un tour d'horizon des instruments utilisés pour protéger les habitats fauniques en terres privées, notamment aux États-Unis et au Canada, puis de présenter des recommandations sur l'applicabilité de ces instruments économiques au Québec. Le rapport classe les instruments économiques présentés en trois catégories : les incitatifs, les désincitatifs, et les mécanismes indirects. Les incitatifs examinés comprennent les taxes, les subsides, les partages de coût, les ententes de gestion, et les servitudes de conservation. Les désincitatifs revus incluent les droits (pêche, chasse, et droits d'accès), les aides conditionnées à des pratiques de gestion, et le programme des Habitats Conservation Plan (HCP) aux États-Unis. Les mesures indirectes, qui reposent sur l'utilisation de mécanismes de marché, comprennent la commercialisation des espèces, les systèmes de droits de développement échangeables, les banques de mitigation pour les terres humides et les banques de conservation.

3.2 Taxes et subventions

Pearce D., 2002, « Subventions dommageable à l'environnement : obstacles au développement durable », OCDE.

Ce document cherche à définir avec précaution les subventions, afin d'identifier celles qui sont et celles qui ne sont pas dommageables pour l'environnement, de déterminer précisément les critères selon lesquels leurs répercussions peuvent être jugées bénéfiques ou nuisibles dans une optique de développement durable et enfin d'obtenir une meilleure appréciation de l'ampleur de ces subventions.

OCDE, 2001, « Les taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE ».

Le présent rapport décrit l'utilisation des taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE et montre que leur efficacité pour réduire les atteintes à l'environnement est de plus en plus manifeste. Il recense les obstacles à une utilisation accrue des taxes liées à l'environnement, en particulier la crainte d'une perte de compétitivité dans certains secteurs ou les préoccupations quant aux effets redistributifs de ces politiques et il préconise diverses mesures de nature à prévenir ces problèmes. Il aborde enfin les questions relatives à la taxation des gaz à effet de serre.

Giordano T., 2003, « Fiscalité internationale et financement du développement durable », Iddri, France.

Le rapport propose un panorama sur l'état des connaissances en matière de fiscalité internationale. Il revient sur son histoire et sur les éléments contextuels essentiels à la compréhension de la situation présente et des évolutions possibles. Il analyse par la suite les différents argumentaires sur lesquels s'appuient les défenseurs d'une fiscalité mondiale, et plus particulièrement sur la manière dont la notion de bien public mondial peut renouveler la question. Il explique combien les besoins de coordination des politiques fiscales sont importants, en considérant qu'une fiscalité unique en serait le stade ultime. Enfin, il développe les difficultés présentes et à venir et analyse de plus près quelques exemples. Finalement, Il élabore quelques propositions de travail pour alimenter les débats sur ce qui pourrait bien devenir un enjeu majeur de futures négociations internationales.

Sous la présidence de Landau J.- P., 2004, « Les nouvelles contributions financières internationales ».

Le rapport souligne l'existence d'un déficit de financement pour la réalisation des objectifs de développement du millénaire et s'attache à la recherche de formules innovantes et solidaires pour combler ce déficit. Il énumère, en conclusion, quelques principes pouvant guider une démarche politique : il insiste sur l'importance d'une légitimité incontestable des objectifs poursuivis, d'une visibilité maximale des interventions à financer, de l'efficacité économique dans les mécanismes mis en oeuvre ce qui invite à privilégier soit des assiettes larges qui autorisent un taux faible et introduisent donc peu de distorsions, soit des taxes dont un des effets est de corriger des distorsions existantes. Il met également en évidence l'importance d'une équité inattaquable dans le partage de la charge financière et d'une transparence absolue dans la gouvernance.

Baron R., 2006, « Compétitivité et politique climatique », Iddri, Paris.

Stabiliser le climat de la planète nécessite une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre. A quel coût ? Pour certains, imposer une contrainte carbone aux entreprises entraînerait une baisse sensible de leur compétitivité et un transfert de production vers d'autres zones. Qu'en est-il ? Richard Baron présente les éléments du débat qu'il étaye avec les résultats de plusieurs études, avant d'analyser la directive européenne introduisant un système de quotas échangeables d'émissions de gaz à effet de serre.

Karsenty A., « Le rôle controversé de la fiscalité forestière dans la gestion des forêts tropicales, L'état du débat et les perspectives en Afrique centrale », Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 64, 2002.

L'effet de la fiscalité forestière sur les pratiques d'exploitation et de gestion des forêts tropicales fait l'objet d'appréciations contradictoires, alors que les bailleurs de fonds poussent les pays à réformer leurs dispositifs fiscaux pour améliorer la gestion du secteur. Le débat au coeur des réformes concerne moins le niveau absolu des taxes et redevances que le choix de combinaisons optimales de taxes, couplées avec de nouvelles modalités d'accès aux ressources forestières. Le caractère verticalement intégré des principales sociétés forestières en Afrique centrale oblige à prendre en compte la transformation industrielle du bois et son potentiel d'innovation qui conduit à une différenciation des niveaux de rente entre les opérateurs. Ainsi, la fiscalité, appuyée par une réglementation appropriée, peut contribuer à nourrir un processus de sélection favorable à une meilleure efficience des entreprises forestières.

3.3 Propriété et droits d'usage

Trommetter M., 2006, « Développement et biodiversité durables: une approche par les droits de propriété », La Jaune et la Rouge, juin-juillet 2006.

La plupart des textes internationaux concernant la gestion des ressources communes, telles que la biodiversité, s'inspirent de droits de propriété de type 'enclosures', dans lequel chacun a le droit de gestion sur sa propre parcelle, même si la propriété générale est collective.

Cet article analyse les tenants et aboutissants de la gestion des écosystèmes publics : les droits sur les ressources naturelles (coopération internationale, impacts des exploitations minières, agricoles, etc...) ; l'influence des biotechnologies (OGM...) et le marché général des ressources génétiques.

Bernard A., Vielle M., 2000, « Comment allouer un coût global d'environnement entre pays: permis négociables vs taxes ou permis négociables et taxes ? », Économie internationale, la revue du CEPII n° 82, 2^e trimestre 2000.

L'article met à contribution le modèle GEMINIE3/ GemWTraP pour mesurer, sur des situations existantes et avec des données réelles, l'importance et les effets de la divergence entre taxe sur le carbone et coût marginal de réduction des émissions. Il présente ainsi des simulations du protocole de Kyoto dans diverses configurations : sans ou avec permis négociables, et pour ces derniers, permis basés sur les taxes sur le carbone ou permis basés sur les coûts marginaux. A priori ces derniers sont globalement plus efficaces mais l'écart est faible, de même qu'est relativement faible l'écart entre la situation sans permis négociables (c'est-à-dire avec uniquement des taxes nationales) et la situation avec permis négociables.

La mise en oeuvre de la solution des permis basés sur les coûts marginaux nécessite, en plus de l'institution d'un marché international de permis, l'imposition de taxes nationales (éventuellement à taux négatif, c'est-à-dire de subventions) permettant de corriger les écarts qui se manifestent d'un pays à l'autre entre coût marginal social

et coût marginal individuel, qui est le montant total qui doit être imputé aux agents économiques.

3.4 Financement de la conservation

López Ornat A. y Jiménez-Caballero S., 2006, « Sources de financement durables pour les aires protégées de la région méditerranéenne », UICN.

Le rapport fait état de l'insuffisance du financement provenant du secteur public pour subvenir aux besoins de base des Aires Protégées (AP) de Méditerranée et considère que la vision traditionnelle des AP en tant qu'initiatives de l'État sur des terrains étatiques et jouissant d'un financement d'État devient obsolète. Il estime que le AP devront dorénavant recourir à une gamme de mécanismes de financement élargie tels que des politiques de subvention revues et corrigées, des compensations au titre de l'impact environnemental d'infrastructures, et des impôts spéciaux, ainsi que des mécanismes de marché tels que droits d'entrée, concessions, redevances ouvrant le droit à l'extraction de ressources et, surtout, paiement des services d'écosystème. Enfin, il recommande la généralisation et un meilleur développement des partenariats avec les secteurs économiques et sociaux et l'augmentation des apports d'entreprises.

Mayrand K., Paquin M., 2004, « Le paiement pour les services environnementaux: Étude et évaluation des systèmes actuels », Unisféra International Centre.

Le rapport fait l'inventaire des systèmes de paiement pour les services environnementaux (PSE) dans l'hémisphère occidental et analyse les principales différences et ressemblances entre les modèles de PSE ainsi que leurs points forts et points faibles. Il propose des critères d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du concept PSE, énumère des conditions nécessaires à la réussite des dispositifs de PSE et fait ressortir les expériences pouvant devenir des pratiques exemplaires puisqu'elle permettent aux systèmes de PSE de maximiser leurs effets environnementaux et socioéconomiques positifs.

Carret J.-C. and Loyer D., 2003, « Comment financer durablement le réseau d'aires protégées terrestres à Madagascar ? Apport de l'analyse économique », Paris : AFD and WorldBank.

Le rapport présente l'évaluation monétaire des trois types de bénéfices des aires protégées considérées (conservation de la biodiversité, éco-tourisme, protection hydrologique des bassins versants) et l'identification des bénéficiaires (usagers de l'eau, opérateurs du tourisme, Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées). Il réalise une analyse coûts bénéfices en comparant les bénéfices nets mentionnés plus haut et les coûts de gestion du réseau et d'opportunité de l'existence du réseau.

3.5 Régulation et planification

3.6 Facteurs démographiques

3.7 Croissance, pauvreté et inégalités

OCDE, 2001, « Liens entre pauvreté, environnement et égalité homme-femme ».

Le présent document s'attache à faire ressortir les liens entre pauvreté et dégradation de l'environnement - en s'intéressant de près à la question de l'égalité homme-femme - et en dégager les conséquences pour l'action des pouvoirs publics aux niveaux local, sectoriel et national.

3.8 Commerce

Anderson K., Pohl Nielsen C.M., 2001, « Cultures transgéniques et commerce international », *Économie internationale* 87 (2001), p. 45-62.

Les débats actuels sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture montrent des divergences dans la perception des risques et des bénéfices liés au génie génétique. Les OGM peuvent bénéficier aux pays pauvres comme riches, mais ils soulèvent des questions de sécurité sanitaire et environnementale, et sont un sujet de préoccupation pour les citoyens. Ces inquiétudes sont reflétées par le Protocole récent sur la Biosécurité, qui se réfère de façon appuyée au principe de précaution. Ce protocole n'est pas forcément en accord avec les engagements des pays dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Après un examen des questions de politique commerciale en jeu, est ici présentée une évaluation empirique des conséquences économiques de l'adoption de cultures transgéniques par un certain nombre de pays, alors que d'autres en limiteraient l'importation. En sont tirées quelques leçons politiques aussi bien pour les pays en question que pour l'OMC.

Fontagné L., Mimouni M., 2001, « L'environnement, nouvel obstacle au commerce de produits agricoles et alimentaires », *Economie Internationale*, 2001, Issue 3Q pp. 63-87.

La prise en compte de l'environnement et des risques spécifiques de nature biologique ou informationnelle qui y sont associés justifie la mise en place de mesures aux frontières. Mais l'utilisation protectionniste de telles mesures est probable. En particulier, dans l'agriculture, l'environnement pourrait constituer le biais par lequel les mesures de protection non tarifaires, supprimées à l'issue de l'Uruguay Round, pourraient être réintroduites. Afin de dissocier du protectionnisme ce qui relève de mesures justifiées, l'article passe en revue les mesures environnementales appliquées dans les différents pays du monde, pour l'ensemble des 5000 produits du commerce international. Il relève que 30% des 680 milliards

de US\$ d'importations mondiales effectivement touchées par des « mesures » concernant des produits agricoles et que l'utilisation de ces mesures est plus fortement répandue parmi les principaux pays du groupe CAIRNS.

Beauchamp A., 2003, « ALÉNA et environnement : les clauses vertes font-elles le poids? » Cahier de recherche – CEIM , Septembre 2003.

Selon l'article, l'ALÉNA, qui est un accord à prime abord commercial, apparaît comme un obstacle à l'élaboration de politiques environnementales progressistes et ne remplace pas la perte de souveraineté qu'elle implique par une organisation trilatérale qui est dotée de pouvoirs appropriés. Il considère que les initiatives vertes comprises dans l'accord sont superficielles et ne font pas le poids face aux autres clauses visant à promouvoir une libéralisation accrue des flux commerciaux. Toutefois, il met en évidence qu'une conscientisation progressive face aux dimensions environnementales est en cours et une emphase nouvelle vise la région frontalière États-Unis – Mexique, qui un est enjeu stratégique de l'ALÉNA.

4 Entreprises et consommateurs

4.1 Responsabilité sociale des entreprises

Ambec S., Barla P., 2005, « Quand la réglementation environnementale profite aux pollueurs, survol des fondements théoriques de l'hypothèse de Porter », INRA-GAEL et GREEN.

Cet article présente de manière non technique certains des fondements théoriques possibles de l'hypothèse de Porter selon laquelle, des réglementations environnementales strictes peuvent améliorer le profit des industries qui y sont soumises. Après une brève présentation de l'hypothèse, les arguments basés sur l'existence d'imperfections au sein de l'entreprise sont passés en revue. Les imperfections du marché susceptibles d'éventuellement justifier l'hypothèse de Porter sont ensuite discutées. Les principales conclusions de ce survol sont : i) l'hypothèse de Porter requiert l'interaction de l'externalité environnementale avec au moins une autre source de distorsions, ii) le type d'intervention publique qui peut aboutir à un effet à la Porter dépend de la nature des distorsions qui interagissent. L'atteinte de l'optimum peut exiger l'usage de plusieurs instruments, iii) l'exploration empirique de l'hypothèse de Porter doit, pour être valide, autoriser la présence de ces multiples distorsions.

4.2 Investissement socialement responsable

4.3 Partenariat

Giordano T. (coord.), 2003, « Eau: encadrer les partenariats public-privé », Iddri, Paris.

Le rapport développe le rôle clé du partenariat public-privé pour attirer ces investissements pour réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement exige de mobiliser des investissements internationaux. Après deux études de cas, en Inde et en Afrique, la création d'un cadre de régulation multilatérale est proposée, avec notamment pour objectif d'appuyer les autorités locales et de garantir la couverture des risques encourus par les opérateurs privés.

4.4 « Entreprise verte »

PNUE et OMT, 2006, « Vers un tourisme durable, guide à l'attention des décideurs ».

Ce guide explique ce que signifie le développement durable dans le contexte du tourisme, quelles sont les approches appropriées pour élaborer des stratégies et politiques de tourisme plus durable et quels sont les outils qui permettront aux politiques d'être efficaces sur le terrain. Les conclusions ainsi que les politiques et outils recommandés s'appuient sur des cas réels recueillis un peu partout dans le monde qui se sont révélés efficaces pour atteindre les objectifs du développement durable.

Commission de coopération environnementale, Montréal, Canada, 1999, « Le développement de l'écotourisme durable dans les régions naturelles de l'Amérique du Nord : Contexte, enjeux et possibilités ».

Le présent document de travail est divisé en trois chapitres correspondant approximativement aux étapes de développement dans l'industrie touristique : diagnostic, planification, mise en oeuvre et gestion. Le rapport commence par proposer une définition du tourisme durable et l'écotourisme, dont il analyse le contexte. Il développe ensuite son cadre organisationnel et détaille les acteurs, approches et activités liés au tourisme durable en Amérique du Nord. Il présente finalement son cadre politique et réglementaire, explicitant les outils permettant la mise en valeur et le contrôle du tourisme durable.

4.5 Préférences du consommateur

Audet R., 2004, « La certification de l'agriculture durable comme stratégie de développement pour l'Afrique », Actes de colloque, Colloque International « Développement durable: leçons et perspectives », Agence Universitaire de la Francophonie, Ouagadougou (Burkina Faso).

L'objectif de cette communication est de montrer comment certains modèles de certification pourraient fortement aider les paysans africains, entre autres, à se diriger vers une agriculture durable. Bien que plusieurs pays en développement aient signifié, par le biais des forums de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qu'ils considèrent les labels comme des obstacles techniques au commerce, cette stratégie de développement recevrait sans doute un accueil favorable des consommateurs du Nord. De plus, l'Afrique recèle plusieurs produits ou initiatives locales ayant un fort potentiel de commercialisation par des filières labellisées. Il faudrait maintenant faire en sorte que des initiatives de certification de l'agriculture durable émergent des pays en développement eux-mêmes. A cet égard, l'article aborde trois défis qui devront être relevés.

Mzoughi N., Grolleau G., 2005, « La norme ISO 14001 : un moyen de protection de l'environnement ou une arme concurrentielle ? », CESAER.

La norme ISO 14001 est un dispositif institutionnel susceptible de diminuer les coûts de transaction. Néanmoins, la phase d'élaboration de ce dispositif constitue un espace stratégique où s'exercent des forces diverses susceptibles d'influencer la rédaction du référentiel dans un sens favorable à des intérêts privés et ce, parfois au détriment de l'intérêt général. Par une approche fine de l'histoire de la norme ISO 14001, l'article identifie quelques enjeux stratégiques sous-jacents à la construction de cette norme et argue que son efficacité environnementale et son efficience économique se construisent de manière significative lors de son élaboration. Plusieurs implications en termes de politique économique sont ainsi mises en évidence.

Bougherara D., 2003, « L'écolabellisation : un instrument de préservation de l'environnement par le consommateur ? Une application aux produits agro-alimentaires », Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, UFR de Sciences Economiques.

Cette thèse soutient qu'à la différence des générations précédentes d'instruments de politiques d'environnement, l'écolabellisation constitue généralement un dispositif institutionnel hybride, reposant explicitement sur les forces du marché, censées s'orienter vers la réalisation d'un bien-être collectif grâce à la production d'informations. La première partie du document décrit et analyse le dispositif d'écolabellisation comme un instrument de politique d'environnement complémentaire des générations précédentes d'instruments. Les atouts et limites des

programmes d'éco-étiquetage par rapport aux autres types d'instruments plus traditionnels sont mis en évidence. La deuxième partie identifie et étudie certains mécanismes susceptibles d'assurer l'efficacité de la transaction, entre consommateur et vendeur, de produits avec attributs environnementaux. Enfin, la troisième partie s'intéresse à l'un des fondements de l'efficacité de l'écolabel en s'assurant de manière empirique de l'existence d'un consentement à payer pour des écoproduits agro-alimentaires, en l'occurrence du jus d'orange.